

# AE Animateur d'Equitation AE

## « animateur soigneur »

**ACF Organisme de Formation habilité par la FFE**

**Les objectifs :**

Permet :

- L'accès à l'emploi « **Enseignant Animateur** » dans la convention collective des centres équestres.
- La participation à l'enseignement, l'animation des activités équestres.
- La participation au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.
- D'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école, sous l'autorité d'un moniteur.

Donne :

· **Le Diplôme qui permet l'emploi « animateur soigneur » dans la convention collective des centres équestres.**

[\(téléchargez le référentiel professionnel et la fiche RNCP\)](#)

**Les évolutions de parcours :**

· Le AE donne équivalence des tests d'entrée, de l'EPMS (Evaluation préalable à la mise en situation pédagogique), et de l'UC1 du BPJEPS Educateur Sportif Activités Equestres.

**La Durée et le principe de l'alternance :**

La formation se déroule sur 10 à 12 mois.

Formation 2020-2021, de septembre à juin, 5 684 €.

La pédagogie est basée sur le principe de **l'alternance, pour le stagiaire, entre le centre de formation et le centre équestre** : structure d'accueil habilitée.

« La pédagogie en alternance crée une dynamique originale qui favorise l'acquisition des compétences »

[\(téléchargez la fiche relative à la déclaration des éducateurs sportifs stagiaires\)](#)

### **Les atouts de l'alternance :**

- cette pédagogie puise sa richesse dans **l'aller-retour** pour le stagiaire entre centre de formation et centre équestre.
- **l'immersion en entreprise** déclenche des apprentissages.
- le temps en centre de formation chaque semaine, permet au stagiaire de prendre du **recul sur le quotidien et développe une réflexion sur la pratique.**
- le **stagiaire exprime son vécu et confronte son expérience à celle des autres.** Le formateur organise et exploite ces informations puis **éclaire ce vécu** par des apports théoriques et pratiques.
- l'interactivité des cours en regroupement, les échanges informels entre stagiaires, permettent aux élèves de découvrir les difficultés de chacun et de **s'enrichir des solutions** des autres. Le stagiaire développe son écoute.
- le stagiaire commence à **se constituer un réseau de relations professionnelles** qui se développera tout au long de sa carrière.

### **Les outils de l'alternance :**

- **livret d'alternance** : met un lien entre le formateur, le stagiaire et le tuteur.
- **suivi régulier des stagiaires** auprès des tuteurs effectué par le formateur: suivi téléphonique, mails systématiques, réunions de tuteurs, visite si besoin.
- participation des tuteurs aux **évaluations formatives** (examens blancs).
- TAV : **Travaux Attendus à Valider** par le tuteur et le formateur

### **L'organisation pédagogique :**

Le rythme des regroupements en centre de formation **est de 1 à 2 journées par semaine en moyenne, hors vacances scolaires.**

L'équipe pédagogique est constituée d'un **coordonnateur BEES 2<sup>ème</sup> degré et d'une équipe de formateurs expérimentés.** A cela **s'ajoutent des intervenants experts dans leur domaine.**

La journée se partage

- Entre un **temps « à cheval »** : technique équestre, pédagogie expérimentale ;
- Et un **temps « en salle »** : cours interactifs, cours magistraux, utilisation de la vidéo, exposés, quiz...

Les **regroupements se déroulent en centre équestre**. Cet environnement présente tous les moyens nécessaires à la formation : manège, carrière, cavalerie adaptée, harnachement, matériel pédagogique, salle de travail confortable, club house.

Spécificité pédagogique : les **regroupements sont organisés en 4 temps** :

1. **Les contenus** : cours, travaux pédagogiques et pratique équestre.
2. **La cohérence** : rappel des objectifs et du calendrier (donner du sens).
3. **L'organisation** : transport, financement, rangement, gestion du temps.
4. **Le lien** : relationnel entre stagiaires-formateurs-tuteurs.

### Le contenu pédagogique :

En référence au programme de formation des modules de formation : prise en charge des publics et encadrement des activités équestres ; maîtrise des techniques équestres ; soins et entretien des équidés et des infrastructures ; gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire.

1. des **cours théoriques** sur les thèmes suivants (liste non exhaustive) :

- pédagogie liée aux activités équestres,
- connaissance des différents publics,
- l'animation et ses techniques,
- plan fédéral, notions générales,
- hippologie,
- équitation théorique,
- réglementation liée aux activités équestres,
- consignes de sécurité,
- soins équinés,
- réglementation du transport des équidés,
- ressources et produits fédéraux.

2. des **travaux complémentaires** :

- fiches pédagogiques,
- observations « in situ »,
- exposés,
- Travaux Attendus à Valider.

3.de la **pédagogie expérimentale**.

4.des **cours de pratique équestre** :

- dressage,
- obstacle,
- travail à pied,
- travail à l'extérieur et en terrain varié,
- découvertes de disciplines non olympiques,
- préparation d'un équidé pour le transport,
- embarquer et débarquer un équidé.

5.des **techniques d'entretien, analyses de la pratique**.

6.de **l'initiation à l'éthologie**.

7.**initiation à l'encadrement du handisport**

8.**du travail sur la méthodologie** (comment s'organiser au quotidien dans le travail, s'intégrer dans le centre équestre).

9.**le partage d'expérience**.

10.**l'accompagnement en projet personnel** de développement professionnel.

[\(Téléchargez le programme de formation\)](#)

### **La préparation aux évaluations certificatives des 4 Unités Capitalisables UC :**

**Le diplôme est acquis si les 3 UC sont acquises.**

Chaque UC est un bloc de compétences acquis définitivement.

**UC1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.**

**UC2 : Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité.**

**UC3 : Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école.**

Les évaluations certificatives de ces 3 UC se déroulent selon les modalités fixées par la FFE

[\(téléchargez le référentiel de certification\)](#)

## La procédure d'inscription :

- **Contacter ACF** pour un entretien de motivation
- **Renvoyer la fiche de renseignement** : [la télécharger ici](#)
- **Frais d'inscription : 60€**
- Satisfaire aux **pré requis** réglementaires : les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) au BPJEPS :

### Organisation dans le temps :

**A partir du printemps :**  
contacter ACF

**Dès que possible :**

Les prérequis et organisations personnelles

**Début Août :**  
Dossier d'inscription complet

**Début de la formation :**

Début Septembre

1. être titulaire d'une licence fédérale de pratiquant en cours de validité
2. être titulaire de l'un des diplômes suivants délivrés par la FFE : degré 1 ou galop 6 de cavalier ou de pleine nature ; lorsque la formation se déroule en apprentissage : degré 1 ou galop 5 de cavalier ou de pleine nature.
3. être titulaire d'un **diplôme de secourisme** de niveau 1 (PSC1 ou équivalent).
4. présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités équestres datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.

- Prévoir son **financement** (ACF vous établit un devis et vous accompagne dans la recherche de financement).
- Chercher un **lieu de stage** (centre équestre et tuteur).
- Renvoyer à ACF le **dossier d'inscription**
- Sélection et positionnement
- **Signer le contrat de formation et la convention de stage** en entrée en formation.

## **Les financements :**

1. **contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.** (chercher un employeur / centre équestre). Ces contrats sont initiés par l'employeur et l'OF puis gérés par l'OPCO des centres équestres : OCAPAT.

<https://www.ocapiat.fr/>

2. **pour un salarié**, financement par son OPCO (transitions pro, ocapiat...)

3. **pour un employeur**, financement par son OPCO (Vivéa...)

4. financement possible par la **région Auvergne-Rhône-Alpes**

5. financement possible par **Pôle-Emploi**

6. **autofinancement**

7. les **indemnités de pôle emploi** sont maintenues pendant la formation.

## **L'accessibilité aux personnes handicapées :**

Les locaux du centre équestre de regroupement Le Troubadour sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Nous étudions la faisabilité de la formation pour tout cas particulier, en concertation avec la DRJSCS de Lyon.

<http://www.handisport.org/les-29-sports/equitation/>

## **L'expérience de ACF :**

ACF forme au métier de moniteur depuis 2008. C'est la première année que ACF prépare au AE mais nous avons accompagné 268 stagiaires « animateur soigneur » avec un taux de réussite au diplôme de 90%.

60% des diplômés poursuivent la formation en BPJEPS à l'issue immédiate. Un petit pourcentage poursuivent la formation après une période de professionnalisation.

L'offre d'emploi saisonnier est suffisante pour absorber tous les sortants de diplôme.

## **Documents à télécharger au format pdf :**

[fiche RNCP](#)

[référentiel professionnel](#)

[la fiche relative à la déclaration des éducateurs sportifs stagiaires](#)

[programme de formation AE](#)

[référentiel de certification](#)

[fiche de renseignements](#)

[Accueil](#)

[Photos](#)

[Formations](#)

[Financement](#)

[Partenaires](#)

[Contacts](#)